

ECOPHYTO : UN MÊME OBJECTIF, DE NOUVEAUX INDICATEURS ! (Volet 1 : historique et objectifs)

Douze ans que le plan Ecophyto a été lancé, mais l'objectif de réduire de 50% l'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP) en France est aujourd'hui loin d'être atteint ! Le NODU (Nombre de Dose Unité), un des principaux indicateurs du plan, a même augmenté de 25% sur la période couverte par ce dernier ! Pourtant, les producteurs font évoluer leurs pratiques vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la santé humaine. Le nombre et les quantités de substances les plus préoccupantes diminuent, la quantité de produits de biocontrôle utilisée augmente, tout comme l'engagement des agriculteurs dans des démarches reconnues économes en PPP telles que l'Agriculture biologique ou sous certification Haute Valeur Environnementale (HVE). Faisons un point complet en trois volets sur ce plan. Dans ce premier billet, nous reprenons l'historique du plan Ecophyto ainsi que ses objectifs. [Un deuxième billet décrit les outils développés pour sa mise en œuvre](#) (Réseau Déphy, CEPP, Certiphytos...). Enfin, [le dernier billet dresse un bilan du plan Ecophyto en se référant à différents indicateurs.](#)

Ecophyto, un même objectif depuis 2008 : réduire de 50 % l'usage des PPP (Produits Phytopharmaceutiques)

2008, lancement du plan Ecophyto 2018

En 2007, lors du Grenelle de l'Environnement, un engagement a été pris entre le gouvernement français, les professionnels et les représentants de la société civile pour réduire l'usage des PPP. Un plan d'action national en découlant a été présenté en 2008. Baptisé, [Ecophyto 2018](#), ce plan a anticipé la [directive européenne 2009/128/CE](#) sur l'utilisation durable des pesticides. Cette dernière oblige chaque pays membre à mettre en place un plan d'actions national visant une **réduction du risque et de l'utilisation des pesticides**.

Ecophyto 2018 ambitionnait la « réduction de 50% de l'usage des produits phytosanitaires en dix ans si possible ». Il s'agissait d'un plan global qui concernait tant les zones agricoles que les zones non agricoles, les professionnels que les particuliers.

2015, évolution du plan après un bilan à mi-parcours très mitigé



A mi-parcours, les objectifs étaient loin d'être atteints malgré la mise en place d'outils tels que les Certiphytos, les fermes pilotes Dephy, la publication de bulletins de santé du végétal... Face à ce constat, une mission parlementaire a été confiée au député Dominique Potier en 2014. Pour ce dernier, « *une révolution culturelle est en marche, tant chez les producteurs que les consommateurs* ». Cependant, **les actions engagées dans Ecophyto 2018 ne sont pas suffisantes pour atteindre les objectifs prévus**. Il émet donc **68 recommandations** pour la version suivante du plan. Il suggère notamment « *de maintenir l'objectif grenellien mais en le réalisant en deux temps d'ici 2025.* » Deux autres préconisations fortes sont la mise en place de Certificats d'économie de produits phytosanitaires (CEPP) et une meilleure articulation du plan avec la Politique Agricole Commune. ([Lire ce rapport](#))

Suite à cette mission parlementaire, un nouveau plan est lancé en 2015 : [Ecophyto II](#) confirme l'objectif de réduire de moitié l'utilisation des PPP en 10 ans. D'abord, **à l'horizon 2020**, une réduction de 25 % est visée. Elle passera par la **généralisation et l'optimisation des techniques actuellement disponibles**. Ensuite, **d'ici 2025**, la réduction devra atteindre 50 %. Cette deuxième phase reposera sur des **mutations profondes des systèmes de production et des filières**. De nouvelles actions comme le dispositif des CEPP ou les 30 000 fermes ont également été intégrées (pour en savoir plus sur ces dispositifs (Pour en savoir plus sur ces derniers lire [Ecophyto : un même objectif, de nouveaux indicateurs \(Volet 2 : outils mis en œuvre\)](#))).

Ecophyto II+, intégration des objectifs de sortie du glyphosate au plan

Les États généraux de l'alimentation (EGA) menés en 2017 ont à nouveau confirmé l'ambition de réduire l'usage des PPP de 50% d'ici 2025. Fin 2018, une nouvelle version du plan Ecophyto paraît : [Ecophyto II+](#). Ce plan reprend ce qui était prévu dans le plan Ecophyto II. Mais, il est enrichi avec le [plan d'actions du gouvernement sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides](#) paru en avril 2018. Il intègre également la décision en juin 2018 de [mettre fin aux principaux usages du glyphosate](#) pour les professionnels d'ici trois ans au plus tard et d'ici cinq ans pour l'ensemble des usages.

LE PLAN ECOPHYTO II +

EN 9 POINTS

- 1** Maintenir le cap d'une réduction de 50 % de l'usage des produits phytopharmaceutiques à l'horizon 2025.
- 2** Surveiller et prévenir les risques sur la santé et l'environnement de l'usage des produits phytopharmaceutiques.
- 3** S'inscrire au cœur du projet agro-écologique français en engageant une transition vers des systèmes de production performants sur les plans économique et environnemental.
- 4** Identifier, documenter, diffuser et valoriser les alternatives pour une meilleure appropriation par les exploitants agricoles et les autres acteurs.
- 5** Placer les entreprises agricoles au centre du dispositif de réduction de l'emploi des produits phytopharmaceutiques.
- 6** Territorialiser les actions en augmentant les moyens d'action et en élaborant des stratégies à l'échelle régionale.
- 7** Sensibiliser tous les citoyens au défi d'une transition de l'agriculture française vers des systèmes fondés sur une synergie entre agronomie et écologie.
- 8** Soutenir les dynamiques de groupe, les projets de filière et les actions conduites à des échelles plus larges que la parcelle ou l'exploitation.
- 9** Favoriser l'engagement public de tous les acteurs sur des objectifs réalistes et vérifiables pour assurer la réussite du Plan écophyto II +.

Graphie photos : Adèle Stock, TERRA, Boudier, G. Brousseau, T. Degan - DDCM OGAN/RM/19116 Novembre 2018

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE LA MER
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDARITÉ
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS
MINISTÈRE DE L'ÉCARTOLOGIE, DE LA PÊCHE ET DE LA MER
MINISTÈRE DE L'ÉCARTOLOGIE, DE LA PÊCHE ET DE LA MER
MINISTÈRE DE L'ÉCARTOLOGIE, DE LA PÊCHE ET DE LA MER

SUIVEZ-NOUS SUR   

Les principaux objectifs du plan Ecophyto II+

Une révision du plan est prévue à l'horizon 2020, année charnière entre les deux phases du plan Ecophyto II. Pierre-Étienne Bisch, coordinateur interministériel du plan de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires émet d'ailleurs des préconisations pour cette prochaine version dans une note d'étape paru le 20 avril dernier : pour engager une réelle mutation des pratiques agricoles, les actions déjà mises en place devront être renforcées et de nouveaux outils devront être mis à disposition notamment en termes de formation des professionnels ou de lutte contre la concurrence déloyale. Dans notre prochain volet sur le plan Ecophyto, nous faisons justement un point sur les principaux outils déjà en place ([à lire en cliquant ici](#)).

Vegenov

Activateur d'idées végétales

<https://blog.vegenov.com>

Ce billet a été rédigé conjointement par Marie Turner et Juliette Clément.